



Ministère des Affaires Sociales
Madame Agnès BUZYN
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 16 janvier 2019

Madame la Ministre,

La politique salariale des salariés du régime général est largement négative depuis plusieurs années.

Depuis 2010, la valeur du point n'a augmenté qu'une seule fois en 8 ans et seulement de 0.50 % sur 2017.

Elle conditionne pourtant le pouvoir d'achat des salariés de l'institution qui n'est plus assuré avec une inflation constatée de 2% en 2018 et de 1,7% annoncée en 2019.

Le Comex se montre incapable d'apporter une réponse à ses salariés.

De plus, la situation du pays en termes de pouvoir d'achat se détériore et de nombreux secteurs conscients de la situation attribuent des primes à leurs salariés.

Enfin, nous n'avons toujours pas de réponse précise et de garantie sur le financement de la future classification.

Il est temps d'apporter une réponse aux salariés de notre institution. Ces salariés, dont l'investissement professionnel n'est plus à prouver, sont les véritables acteurs d'un service public de qualité.

Alors que les effectifs, du fait des économies à réaliser dans le cadre des COG, se réduisent drastiquement :

- Le nombre d'assurés sociaux dépendant du régime général croît par millions : fonctionnaires étudiants, travailleurs indépendants.
- De nouvelles missions sont intégrées annuellement (prélèvement à la source, prime d'activité, transfert des missions et des salariés du RSI, des organismes conventionnés, des mutuelles d'étudiants et de fonctionnaires, etc...).

.../...

.../...

C'est pourquoi, sur la question de nos revendications :

- L'augmentation significative de la valeur du point et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2000 € bruts
- L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat
- L'arrêt des suppressions de postes et remplacement de tous les départs par des embauches en CDI
- La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes
- Le respect et maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale,

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir **le 29 janvier 2019 à 10h30**, avec les directeurs des Caisses nationales.

Sans réponse de votre part, une action forte de la part des organisations syndicales, signataires de ce courrier sera organisée.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FNPOS CGT
Denis LALYS
Secrétaire Général



Pour FO
Laurent WEBER
Section Fédérale FO



Pour la CFDT
Cyril PELTRIAUX
Secrétaire National



Pour la CFTC
Frédéric BELOUZE
Vice-Président CFTC
Fédération PSE



Pour la CFE-CGC
Patrick LAVAUD
Sécurité sociale
Secrétaire Général



Pour SUD Solidaire
Bertrand BARTOLETTI
Secrétaire SUD Protection
sociale

